

Rabat, le : 29 OCT. 2025

N° 107

DECISION

Appel à Candidatures

Le Directeur Général de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts,

- Vu la loi N° 35.13 portant création de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts, promulguée par dahir N° 1.21.57 du 03 hija 1442 (14 juillet 2021);
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°7/2013 du 29 Avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu le statut du personnel de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts tel qu'il a été approuvé par le comité de direction de la Fondation et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu l'organigramme de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts tel qu'il a été approuvé par le comité de direction de la Fondation et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances.

DECIDE

Article 1 : La Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts lance un appel à candidatures internes et externes (cadres nationaux relevant des services de l'Etat, des établissements publics et des collectivités territoriales, dont les statuts du personnel prévoient la possibilité de leur détachement ou leur mise à la disposition auprès des Etablissements publics), pour occuper les postes de responsabilité suivants :

Poste à pourvoir	Entité de rattachement
Chef du Service de la Gestion des ressources Humaines et des Affaires Générales	Direction Financière et des Affaires Administratives et Générales
Chef du Service des Marchés et des Achats	
Chef du Service des Activités Culturelles, Sportives et de Loisirs	Direction des Prestations et du Développement des programmes

Article 2 : Les conditions requises pour postuler à l'appel à candidatures sont les suivantes :

- Disposer, **au moins, d'une Licence ou diplôme équivalent** (Diplôme donnant accès à l'échelle 10 de la fonction publique) ;
- Être classé au moins à **l'échelle 11 ou à un grade équivalent** ;
- Justifier **d'au moins 3 années de service dans l'Administration** (dont deux années en tant que titulaire).

Article 3 : Le descriptif des postes à pourvoir ainsi que les conditions d'accès sont détaillés dans les fiches de poste y afférentes ;

Article 4 : Les agents souhaitant postuler à ces postes doivent obligatoirement respecter les étapes suivantes :

Etapes I : Dépôt en ligne de la candidature au niveau de l'«Espace candidat» du portail : www.emploi-public.ma

Etape II : Constitution d'un dossier de candidature composé des pièces ci-après :

- ✓ Le formulaire de candidature dûment rempli et signé par le candidat et portant l'accord de l'Administration (dossier téléchargeable sur le portail : www.emploi-public.ma).
- ✓ Le diplôme.
- ✓ Les attestations de travail justifiant l'ancienneté administrative et le grade.

Article 5 : Toutes les candidatures doivent être déposées exclusivement via le portail: www.emploi-public.ma, au plus tard le14 NOV 2025..... . A ce titre, toutes les candidatures incomplètes ou déposées autrement, ne seront pas prises en compte et ne recevront aucune suite de la part de la Fondation.

Article 6 : La liste fixant les candidats présélectionnés, ainsi que les dates et heures de la tenue des entretiens de sélection, sera publiée sur le portail www.emploi-public.ma . Cette liste fait office de convocation.

Article 7 : Les candidats présélectionnés seront appelés à présenter leur plan d'action et la méthodologie proposée devant la commission de sélection.

Article 8 : Une commission désignée par décision du Directeur Général de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts sera chargée de mener les entretiens de sélection.

Article 9 : Les résultats des entretiens de sélection seront publiés sur le portail www.emploi-public.ma.

Article 10 : Le candidat sélectionné, par poste, sera nommé par décision du Directeur Général de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts.

Article 11 : La présente décision est publiée sur le portail www.emploi-public.ma.

Rabat, Le29 OCT 2025.....

Signature

Le Directeur Général de la Fondation
de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles
au profit des Fonctionnaires du Département
des Eaux et Forêts

Signé : Mohammed AKKIF